

CENTRE de GESTION de la

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
d'EURE-ET-LOIR

Séance du 25 novembre 2022

Nombre de membres

27

Nombre de présents

16

Pouvoirs :

9

Nombre d'absents

11

Nombre de votants

25

Quorum

14

L'an deux mil vingt-deux, le 25 novembre à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 17 novembre 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Annie CAMUEL, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Benoit DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAI,
- Sébastien LEROUX, Conseiller municipal de DREUX, suppléant de Caroline VABRE,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Francis PECQUENARD, Conseiller départemental d'Eure-et-Loir, suppléant de Mme LEFEBVRE
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON a donné pouvoir à Francis PECQUENARD,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTRON, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES a donné pouvoir à Annie CAMUEL,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX a donné pouvoir à Sébastien LEROUX,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ a donné pouvoir à Hélène DENIEAULT,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,

Absents excusés :

- Lionel DEMEZET, Payeur départemental

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Sylvie DAGUET, Maire de SERAZEREUX,

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale

Délibération n°2022 – D – 64

Conseil

Séance du 25 novembre 2022

Objet : Fixation des taux de cotisation des collectivités affiliées pour 2023

Exposé de Bertrand MASSOT, Président

L'article 22 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les dépenses supportées par les centres de gestion sont financées par une cotisation obligatoire pour l'exercice des missions obligatoires et par une cotisation additionnelle pour les missions facultatives.

En Eure-et-Loir, le taux de cotisation se compose d'une partie obligatoire et d'une partie additionnelle ;

Pour mémoire : les taux de cotisation sont de 0.80% pour la cotisation obligatoire et 0.30% pour la cotisation additionnelle.

Il est proposé au Conseil d'administration :

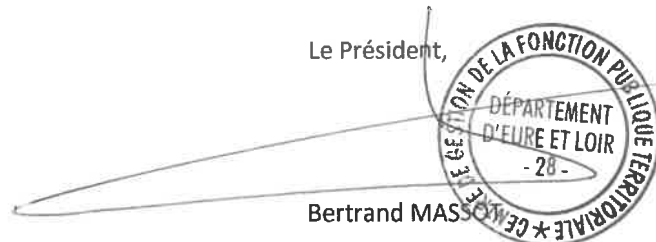
- de reconduire le taux de cotisation obligatoire de 0.80% au titre de 2023
- de reconduire le taux de cotisation additionnelle à 0.30%, au titre de 2023

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire le taux de cotisation obligatoire de 0.80% au titre de 2023
- de reconduire le taux de cotisation additionnelle à 0.30%, au titre de 2023

Le Président,



Bertrand MASSOT

LE DÉPARTEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DÉPARTEMENT
D'EURE ET LOIR
- 28 -

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le :

De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale,
Céline ROUSSET